

**Diana Dănișor, *Terminologie juridique actuelle française et roumaine.*
Étude contrastive, Saarbrücken, Presses Académiques Francophones, 2012, 240 p.
(Radu Pașalega)**



En premier lieu, le présent ouvrage est, à l'origine, une thèse de doctorat; sa fonction hautement symbolique est celle d'apposer sur la personne de son auteur un cachet certifiant la valeur professionnelle de celui-ci. La rigueur académique est donc sous-entendue à son égard. En second lieu, ledit ouvrage est, à dessein, situé à l'exact point de rencontre de trois disciplines: terminologie, droit et linguistique. Toutefois, les poids respectifs de chacune desdites disciplines ne sont point égaux.

La terminologie n'est ici qu'à peu près une occasion pour porter l'attention du lecteur sur les deux autres disciplines qui se partagent presque tout l'espace de l'ouvrage. D'ailleurs, dans celui-ci, des trois orientations existantes en la discipline scientifique "terminologie", à savoir: fonctionnelle (autonome et interdisciplinaire), philosophique et linguistique (p. 12) l'auteur fait bon pain des première et troisième et délaisse, de par le profil

choisi pour son livre, la seconde. L'*Introduction* (pp. 11-27) est consacrée à de brefs croquis des histoires respectives desdites disciplines. La grande intuition de l'auteur aura été celle de renoncer volontairement à la structure assez rigide que suppose la *forme* traditionnelle d'une thèse de doctorat, tout en respectant très strictement *les principes traditionnels* de rigueur scientifique dans la rédaction de celle-ci. La discipline "droit", pour une fois, n'est pas traitée par l'auteur en *star*, mais en simple et sérieux objet d'étude. Les moyens que l'auteur emploie pour ladite étude sont ceux linguistiques, tenant surtout à la morphologie et à la lexicologie, à grand renfort de recherche documentaire pour dresser le tableau de l'évolution diachronique des mots discutés. Une autre intuition de l'auteur est celle de s'abstenir autant que possible des considérations hautement théoriques, pour simplement exposer, quasi-statistiquement, *des faits de langue* en français et en roumain, présentés comparativement et portant sur un inventaire lexical dont le *signifié* est de nature juridique. Cela rend le présent ouvrage *très aisément accessible*, sans réduire pour autant sa valeur scientifique. Pour les trois premières lettres de l'alphabet, le vocabulaire juridique est présenté, dans ses étymologie, évolution diachronique et formation morphologique (toutes les trois menu hachées) minutieusement présentées, de manière exhaustive. Pour chacun des termes, les explications fournies vont dans les moindres détails, avec même des mini-dictionnaires placés à point nommé pour éclaircir leurs sens respectifs. C'est là un livre innovant par ses intentions méthodologiques et pédagogiques, avec une structure astucieusement fluide, dont les chapitres ont des dimensions imprévisiblement variables mais tout aussi bien réalisé par l'intermédiaire de moyens l'on n'en peut plus trouver d'autant classiques, qui requièrent, pour produire leurs effets respectifs, la plus

étroite des acribies. De par cette synthèse méthodologique, l'auteur réunit le sérieux, l'exactitude et la rigueur scientifiques pour en faire un ouvrage à haute valeur didactique mais qui n'en est pas moins attractif pour les profanes des deux disciplines. D'ailleurs (et c'est là encore un trait qui tient au style classique en pédagogie) l'approche contrastive n'est employée que pour mieux illustrer les...ressemblances qui existent en ladite matière entre le français et le roumain. C'est là un brillant exemple de fructueuse symbiose entre deux, voire trois sciences humaines, pour lequel l'auteur mérite la considération la plus distinguée de la part de ses confrères du métier. L'auteur a bien gagné le pari méthodologique d'avoir apporté des changements innovateurs dans la structure d'une thèse de doctorat, parce qu'elle l'a fait dans des buts tenant à l'efficacité fonctionnelle de son ouvrage. Celui-ci est très utile didactiquement, tant pour l'étude du français que pour celle du droit et, en cela, il prend sa place dans la tendance actuelle, existante dans beaucoup de domaines, qui favorise, en tant que pratiques courantes, les propensions vers les multi- et inter-disciplinarité. C'est là une profession de foi de la part de l'auteur que le présent ouvrage illustre admirablement.